

**Allumoir de poche.**

Firme dite : JAKOB WOLF &amp; C° résidant en Allemagne.

**Demandé le 21 novembre 1947, à 16<sup>h</sup> 7<sup>m</sup>, à Paris.**

Délivré le 16 janvier 1952. — Publié le 21 avril 1952.

*(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

L'invention concerne un allumoir de poche, qui comporte un allumoir à essence aussi bien qu'une boîte d'allumettes, qui peut se rabattre hors d'une enveloppe commune. L'allumoir à essence est disposé dans un réservoir de forme ordinaire et la flamme de la mèche est protégée contre le vent. Une boîte d'allumettes de forme correspondant à celle de l'enveloppe est disposée sur le petit côté postérieur de l'enveloppe, peut se rabattre en dehors sur une charnière posée en bas et comporte un frottoir protégé disposé en dedans. Un coupe-cigares peut être disposé du côté extérieur. L'enveloppe et le réservoir forment un ensemble unique fermé.

Sur le dessin ci-joint qui représente un exemple de réalisation de l'allumoir suivant l'invention :

Fig. 1 est une vue en perspective de l'allumoir dont le couvercle est relevé et la boîte d'allumettes rabattue en dehors ;

Fig. 2 est une élévation latérale et

Fig. 3 est une vue par derrière avec le coupe-cigares.

L'allumoir combiné suivant l'invention se compose d'une enveloppe 1 avec molette 2, couvercle à ressort 3 et mèche 4 qui se trouve entre des parois de protection contre le vent 5. On déclenche le couvercle 3 en appuyant sur

un étrier 6. Une boîte d'allumettes 8 est montée sur une charnière 7 située en bas sur le petit côté postérieur de l'enveloppe 1, peut se rabattre en dehors et comporte à l'intérieur un frottoir 9. Un coupe-cigares 10 est disposé du côté extérieur de la boîte 8.

## RÉSUMÉ :

1° Allumoir de poche combiné, caractérisé en ce que l'enveloppe ordinaire contenant un allumoir à essence avec couvercle à ressort comporte une boîte d'allumettes de forme correspondant à celle de l'enveloppe, montée à charnière sur elle et se rabattant en dehors et formant avec l'enveloppe un ensemble unique fermé ;

2° Suivant chiffre 1 allumoir caractérisé en ce qu'un coupe-cigares est disposé sur le côté extérieur de la boîte d'allumettes ;

3° Selon chiffre 1 allumoir caractérisé en ce que le frottoir des allumettes est disposé du côté de la boîte d'allumettes dirigé vers l'enveloppe.

Firme dite : JAKOB WOLF &amp; C°.

Par procuration :

Office PICARD.

